

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

Service Connaissance Information  
Développement Durable Autorité  
Environnementale

Lyon, le

28 NOV. 2017

Affaire suivie par : Paul Lacouloumère  
Pôle Autorité Environnementale  
Tél. : 04 73 43 15 82  
Télécopie : 04 73 43 16 00  
Courriel :  
paul.lacouloumere@developpement-  
durable.gouv.fr

Monsieur le Président,

Vous avez déposé le 9 octobre 2017, une demande d'examen au cas par cas pour l'extension de la ZAC de Bleu située sur la commune de Polignac.

Votre projet relève de la rubrique N°39 « Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté ». Vous indiquez au point 4.1 du formulaire d'examen au cas par cas que « La surface d'aménagement projetée est d'environ 12 hectares » puis au point 4.2 « Le projet prévoit d'étendre la zone sur une dizaine d'hectares » et enfin au point 4.5 « Surface globale d'aménagement : 10 ha ».

Il ressort de l'analyse du périmètre de votre projet que le terrain d'assiette est d'une superficie de 12 ha.

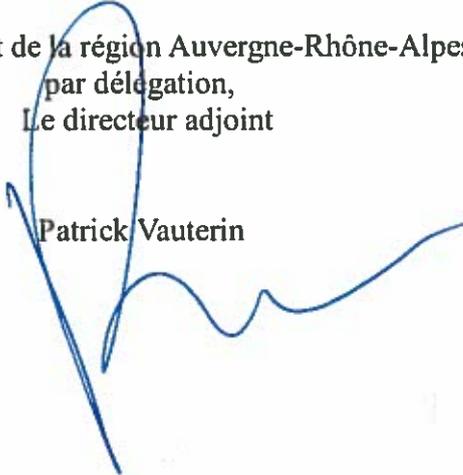
Aussi, au vu des seuils de la rubrique 39 (R122-2 du code de l'environnement), votre projet est soumis à la procédure d'évaluation environnementale systématique nécessitant la réalisation d'une étude d'impact.

Au regard de ces éléments, il est nécessaire que vous saisissiez l'Autorité environnementale, qui est le Préfet de Région, pour un avis concernant la qualité de l'étude d'impact et la prise en compte de l'environnement par le projet d'extension de la ZAC de Bleu. La saisine peut se faire par voie numérique auprès de la DREAL, à l'adresse suivante : [ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
par délégation,  
Le directeur adjoint

Patrick Vauterin



Monsieur Michel JOUBERT

Président de la communauté d'Agglomération du Puy en Velay  
16 Place de la Libération  
43 000 LE PUY EN VELAY